



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU S.IV.E.R.T.**

**de l'Est Anjou**

**Comité syndical du 11 décembre 2020**

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- *Délibération n° 20.35: Approbation du compte-rendu de la séance du 9 octobre 2020*
- *Délibération n° 20.36: Débat d'Orientations Budgétaires 2021*
- *Délibération n° 20.37: Exercice 2020 - Décision Modificative n°1*
- *Délibération n° 20.38: Avenant n°3 au Bail Emphytéotique administratif et à la convention d'exploitation non détachable*
- *Délibération n° 20.39: Subvention à la SPL et amortissement des dépenses à l'article 20422*
- *Délibération n° 20.40: Avenant au marché de Transport*
- *Délibération n° 20.41: Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021*
- *Délibération n° 20.42 Répartition des subventions de Composteurs*
- *Délibération n° 20.43: Adhésion à l'Association AMORCE*
- *Délibération n° 20.44: Adhésion à l'Association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire »*
- *Délibération n° 20.45: Convention avec la Poste*
- *Délibération n° 20.46: Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires »*
- *Délibération n° 20.47: Regroupement des territoires des Communautés de Communes Loire Layon Aubance , Anjou Loir Sarthe, et Vallées des Hauts d'Anjou – Point d'information et position de principe -*
- *Délibération n° 20.48: Avenant à la Convention Meliss@*
- *Délibération n° 20.49: Création d'un groupe communication*

*Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,*

*Convocation adressée le 4 décembre 2020*

*Compte rendu affiché le, 17/12/22 ,*

*P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 9 octobre 2020*

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.35**

\*\*\*

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00131-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## *Approbation du Compte-rendu de la séance du 9 Octobre 2020*

*Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

**Considérant,**

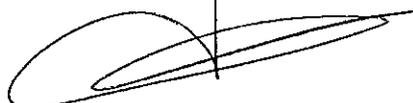
Le compte-rendu des dernières délibérations adopté par le précédent comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte - rendu de la séance du 9 octobre 2020.

**Le comité syndical décide à l'unanimité**

**- Article unique : D'adopter le Compte rendu de la séance du comité syndical du 9 Octobre 2020**

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE 20 00131-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.36**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16 (Monsieur BAINVEL étant arrivé)  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DB\_20\_00132-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## *Débat d'Orientations Budgétaires 2021*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

Le Président donne lecture du rapport d'Orientations Budgétaires suivant

### **I – Introduction**

- Le cadre juridique

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux Collectivités et établissements publics dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

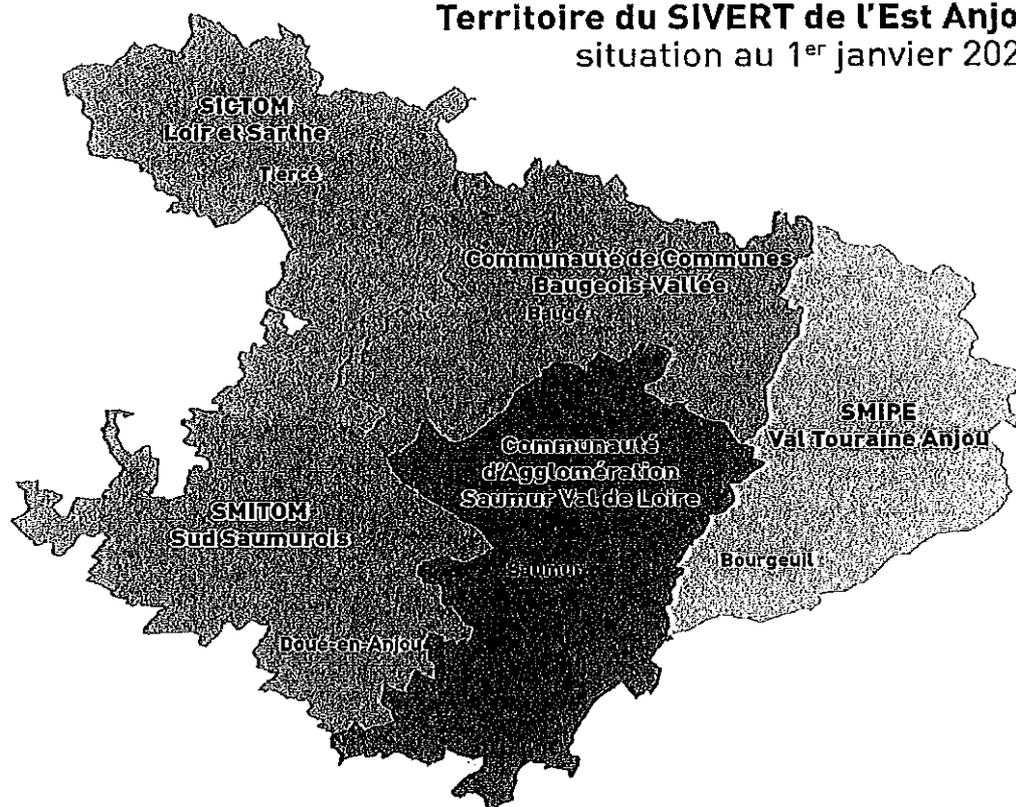
L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a pour objectif d'accentuer l'information de l'assemblée délibérante.

Le DOB s'effectue dorénavant sur la base d'un rapport élaboré par le Président du SIVERT comportant un volet rétrospectif (évolution de la structure et de sa santé financière, de la dette, des tarifs, etc.) ainsi qu'un volet prospectif (orientations budgétaires, évolution pressentie des effectifs et des dépenses de personnel, engagements pluriannuels envisagés, etc.)

Le DOB fait l'objet d'une délibération spécifique

- Le Syndicat

## Territoire du SIVERT de l'Est Anjou situation au 1<sup>er</sup> janvier 2020



- 1- Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire
- 2- Communauté de Communes Baugeois Vallée
- 3- SICTOM Loir et Sarthe (Tercé)
- 4- SMIFE Val Anjou Touraine (Bourgueil)
- 5- SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine)

Le SIVERT, Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou, fédère cinq syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit 196 communes, de la moitié Est du Maine-et-Loire ainsi que des communes limitrophes d'Indre-et-Loire.

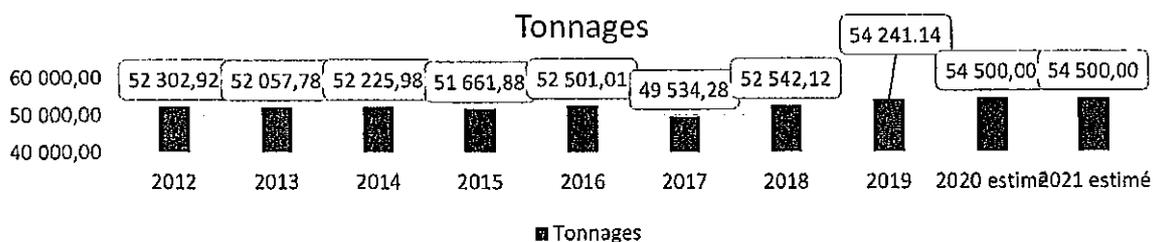
Le territoire de collecte du SIVERT s'étend sur 3600 km<sup>2</sup> et compte 245 985 habitants. Avec 26 734 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, après recyclage (emballages) et valorisation organique (déchets verts). Dans cette optique, une Unité de Valorisation Energétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005. Deux habitants sur trois du Maine-et-Loire sont concernés par l'activité de l'Unité de Valorisation Energétique Salamandre.

Trois engagements prévalent à l'action du SIVERT :

- La continuité et la qualité du service public
- L'excellence environnementale
- La maîtrise des coûts

L'évolution des tonnages des OMR du SIVERT traitées par l'UVE sur les 6 dernières années :



Evolution du coût de traitement et de la TGAP

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût de traitement	59.63	60.93	60.93	61.32	61.57	63.19	63.71	65.57	65.97	....
TGAP	3.20	4.00	4.08	4.11	4.13	3.00	3.01	3.00	3.00	8.00

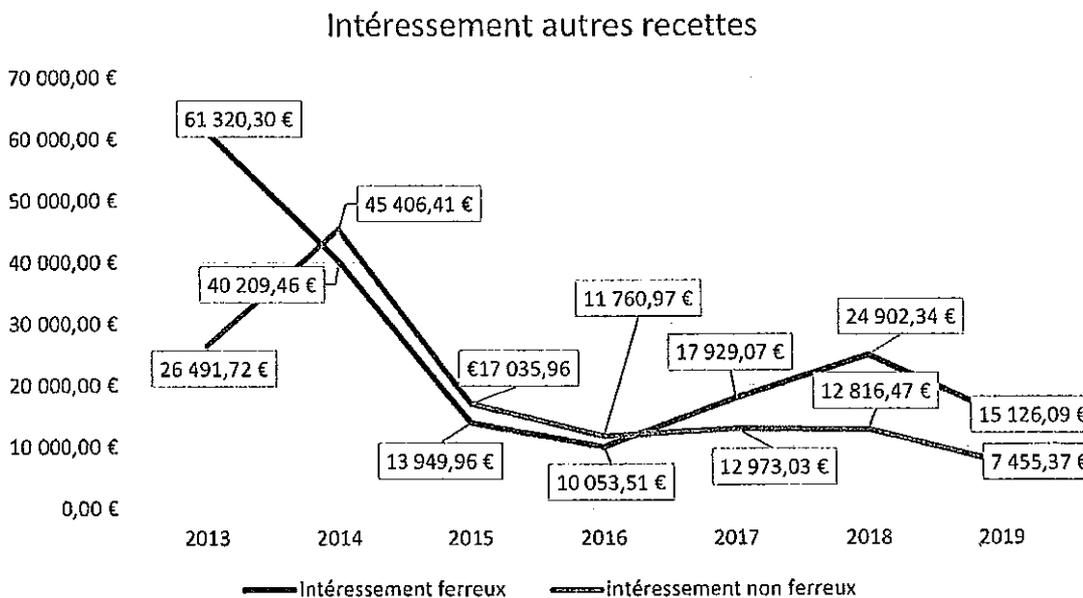
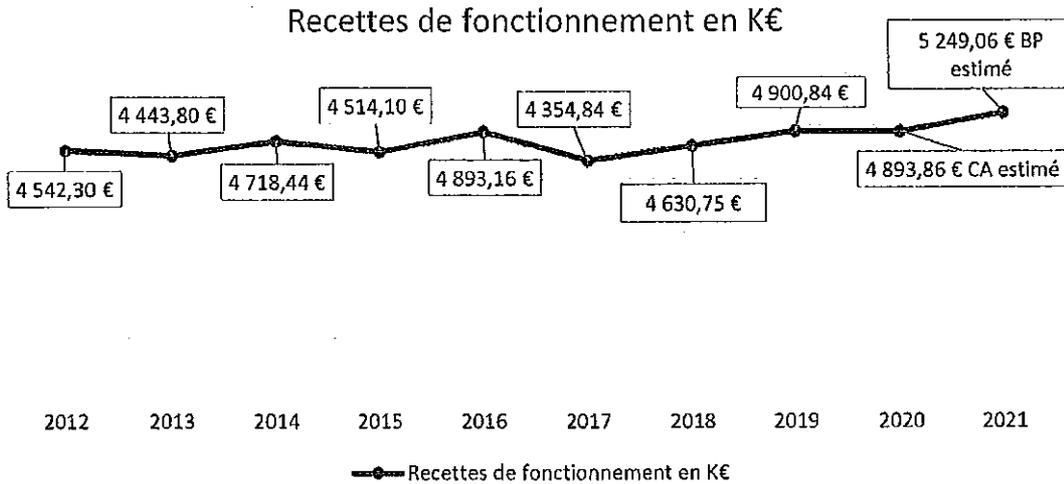
## II – Orientations Budgétaires

### 1. Analyse rétrospective

#### A - FONCTIONNEMENT

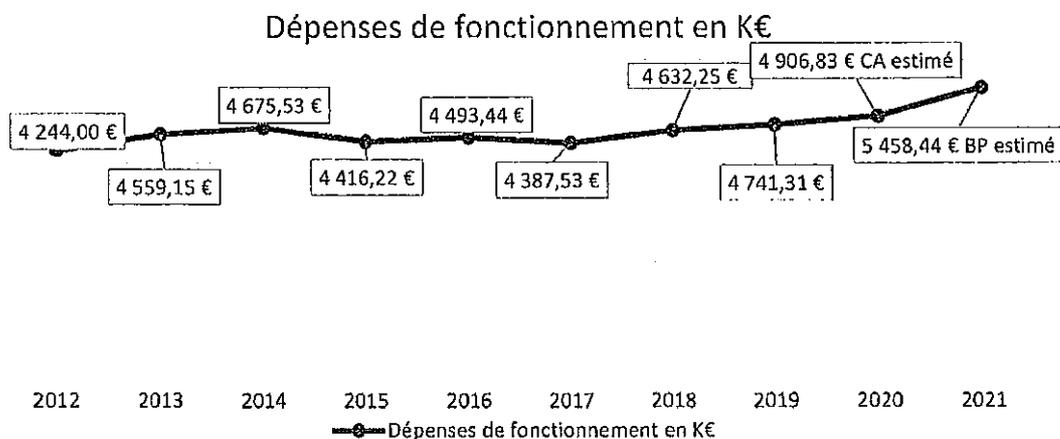
##### ▪ Recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux coûts de traitement, de transport et de péréquation refacturés aux collectivités adhérentes, à la participation par habitant et aux redevances versées par le délégataire, sans le résultat N-1.



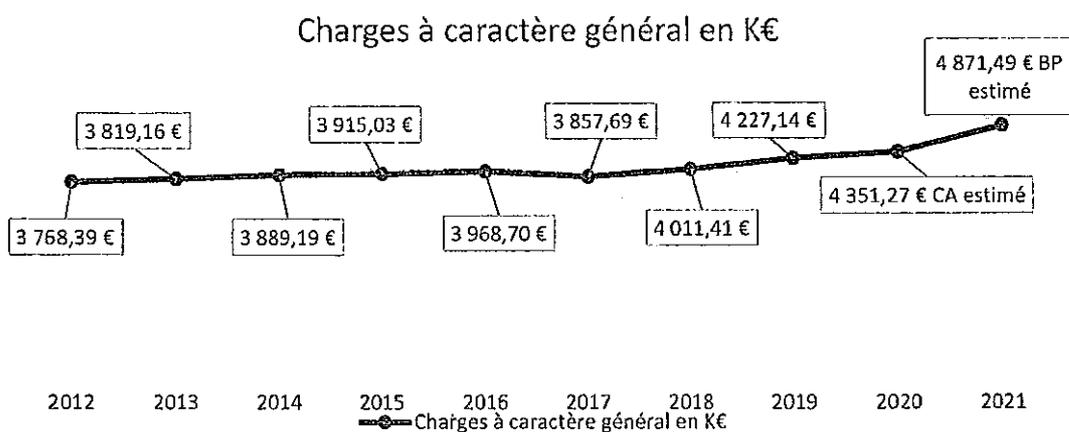
L'intéressement 2020 sera calculé en juin 2021 à la suite de la réception des rapports financiers et techniques de SAVED.

▪ Dépenses de fonctionnement



Dont

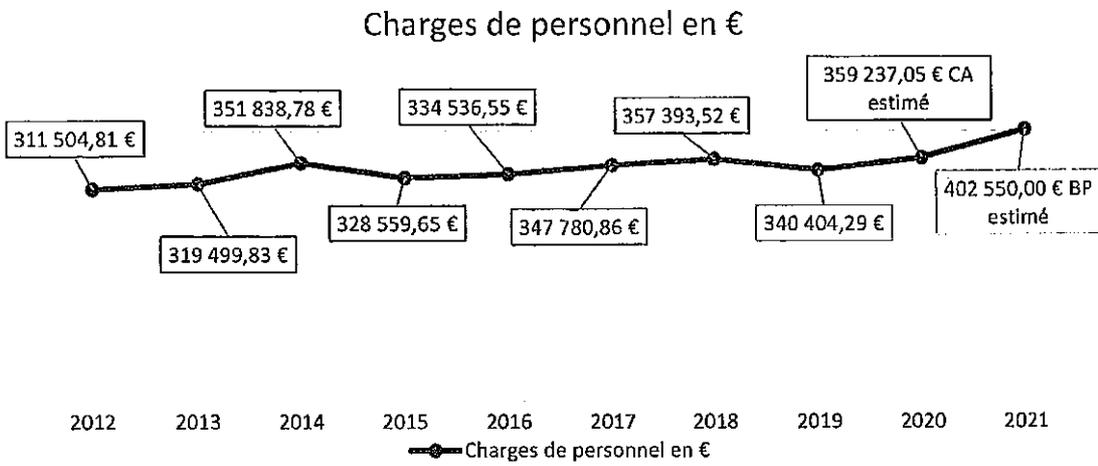
- charges à caractère général :



Principaux postes de dépenses pour 2020 :

- a) Coût de traitement : 3 851 054 €
- b) Coût de transport : 335 800 €
- c) Etudes et recherches : 26 680 €
- d) Journal : 70 062 €
- e) Analyses : 23 350 €

- Charges de personnel :

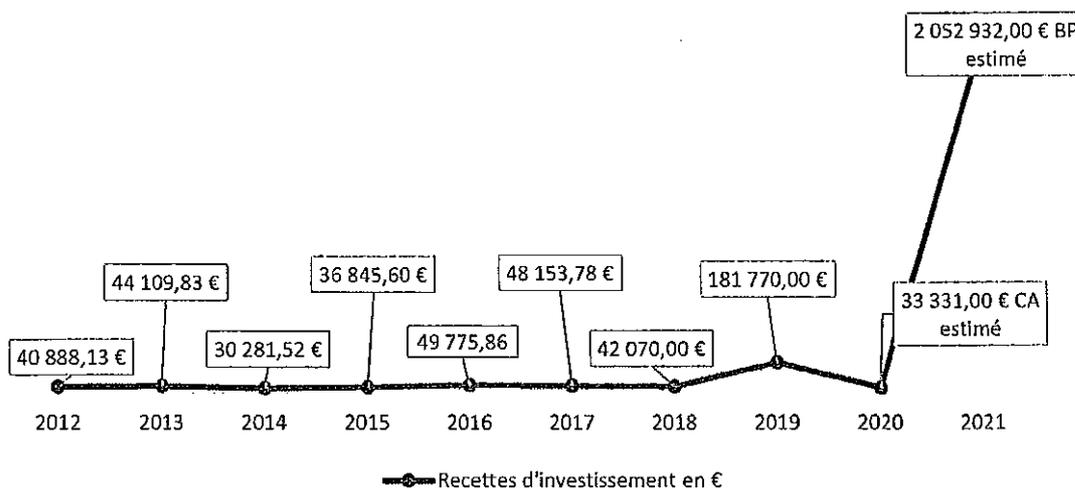


Cette année, il n'y a pas eu de remplacement de personnel.

## B- INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement sans le résultat n-1

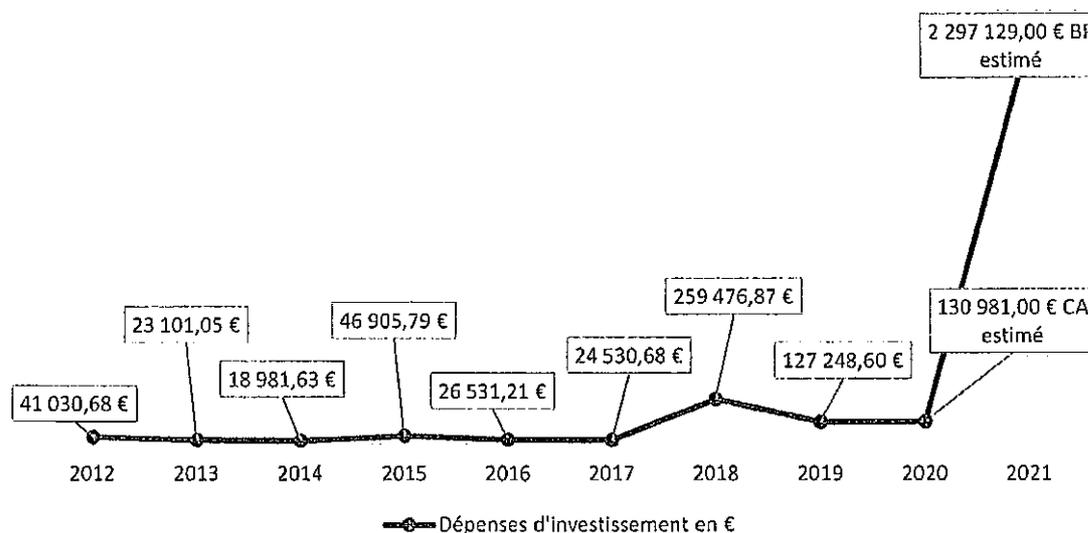
Recettes d'investissement en €



En 2019, une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 est affecté en investissement.

- Dépenses d'Investissement

Dépenses d'investissement en €



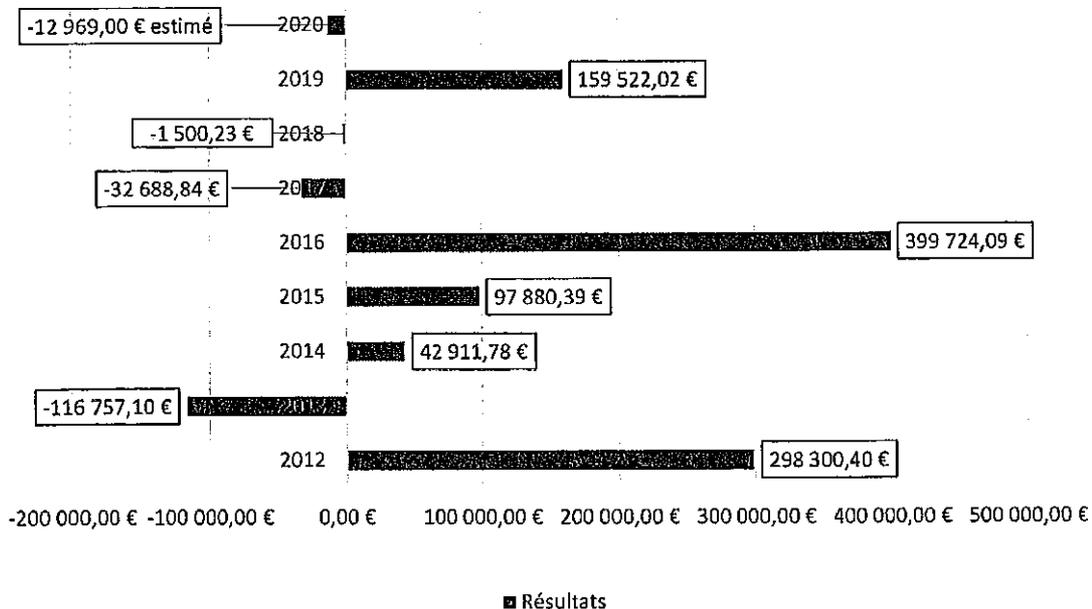
EN 2018, le SIVERT a réglé 251 458 € à la SPL Centre de tri biopole.

En 2019, les dépenses d'investissement intègrent le déficit 2018 d'un montant de 98 353 €.

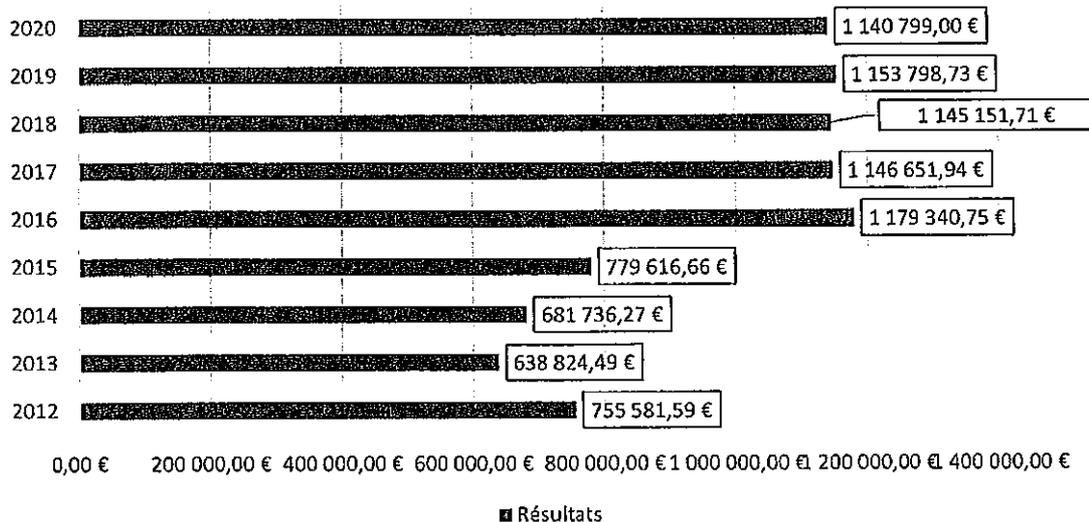
En 2020, le SIVERT a réglé 105 151 € à la SPL.

▪ Résultats :

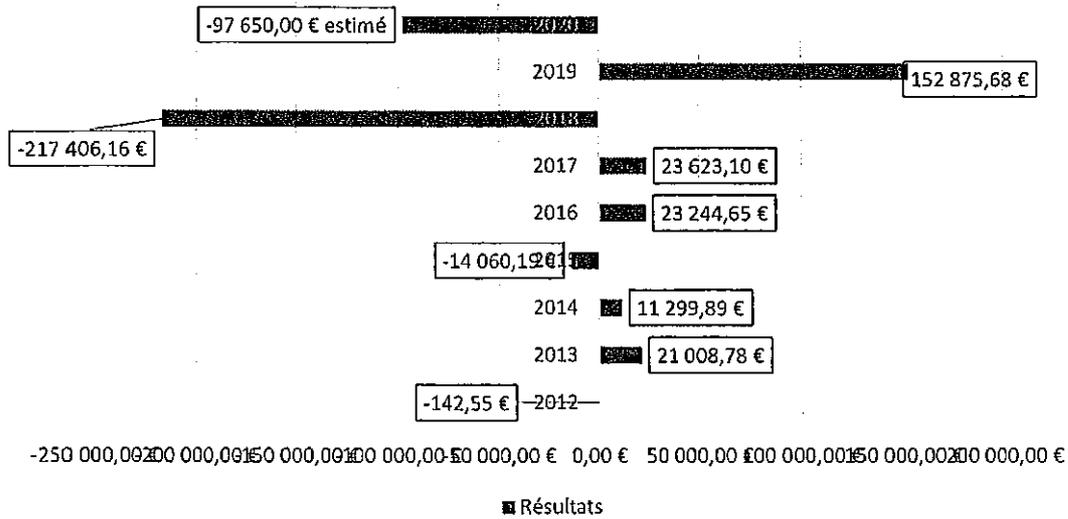
### Résultats de fonctionnement de l'exercice



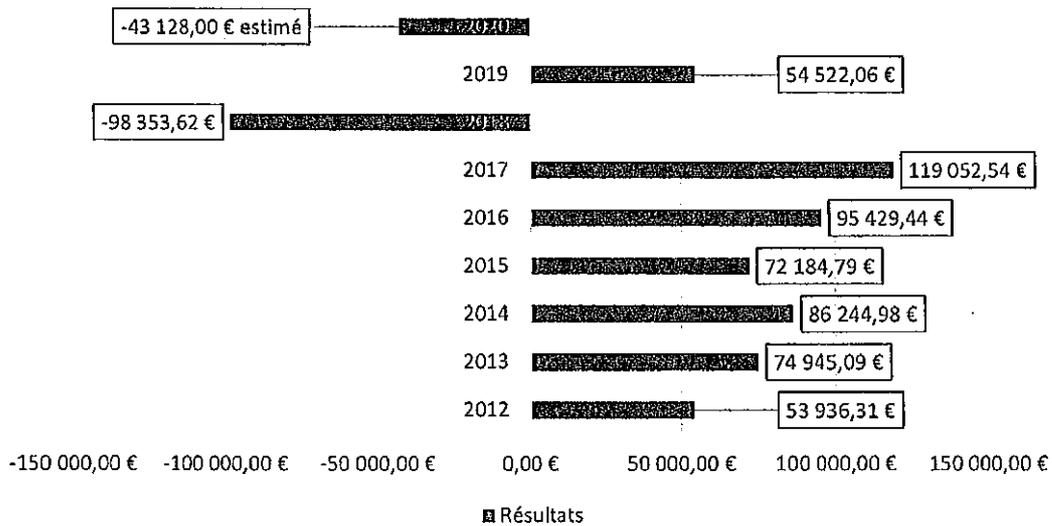
### Résultats de fonctionnement cumulé



## Résultats d'investissement de l'exercice



## Résultats d'investissement cumulé



## Synthèse de 2020 (estimation du compte administratif)

Dépenses de Fonctionnement	Budget	Réalisé estimé au 31/12/2020
Charges à caractère générale	4 755 954 €	4 351 266 €
Charges de personnel	366 453 €	359 237 €
Atténuation de produits	110 000 €	118 914 €
Opérations d'ordre	33 336 €	33 331 €
Autres charges de gestion courante	55 600 €	43 905 €
Charges financières	390 €	179 €
Charges exceptionnelles	300 €	0 €
Dépenses imprévues	395 000 €	0 €
Virement à la section d'investissement	175 298 €	0 €
<b>Total</b>	<b>5 892 331 €</b>	<b>4 906 832 €</b>

Recettes de Fonctionnement	Budget	Réalisé estimé au 31/12/2020
Atténuation de charges	1 000 €	0 €
Produits de services	4 110 000 €	4 243 415 €
Dotations	291 933 €	291 934 €
Autres produits de gestion courante	335 600 €	358 514 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €
Excédent antérieur	1 153 798 €	1 153 798 €
<b>Total</b>	<b>5 892 331 €</b>	<b>6 047 661 €</b>

Dépenses d'Investissement	Budget	Réalisé estimé au 31/12/2020
Solde d'exécution reporté	0 €	0 €
Emprunts	5 149 €	5 148 €
Immobilisations incorporelles	0 €	0
Subventions d'équipement	175 715 €	8 715 €
Immobilisations corporelles	22 000 €	1 967 €
Immobilisations en cours	2 350 292 €	105 151 €
Participations	10 000 €	10 000 €
<b>Total</b>	<b>2 563 156 €</b>	<b>130 981 €</b>

Recettes d'Investissement	Budget	Réalisé estimé au 31/12/2020
Solde d'exécution reporté	54 522 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 336 €	33 331 €
Excédent antérieur	0 €	54 522 €
Virement de la section de fonctionnement	175 298 €	0 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €
Subvention d'investissement	700 000 €	0 €
Emprunt	1 600 000 €	0 €
<b>Total</b>	<b>2 563 156 €</b>	<b>87 853 €</b>

## Emprunts :

Nous n'avons qu'un seul emprunt contracté en 2000 pour les études d'un montant de 60 979.61 €.

Emprunt à taux fixe de 5.85 % sur 20 ans qui prendra fin en décembre 2020

## 2. Propositions nouvelles

Le budget primitif 2021 approchera les 8,2 millions d'euros H.T.

L'année 2021 sera marquée par les travaux de récupération de l'énergie fatale ainsi que ceux du centre de tri.

## Fonctionnement

La section de fonctionnement est estimée à près de 5,9M€ en dépenses été en recettes

Elle comprend en dépenses :

- les charges à caractère général dont
  - le coût du traitement des déchets ménagers et assimilés (65.97 € H.T./T (72.57 € TTC) en 2020 avec une actualisation au 1<sup>er</sup> mars 2021 + la taxe générale sur les activités polluantes 8 € (8.80 € TTC) en 2021,
  - le coût du transport et d'autres prestations de services, (Agglo de Saumur : 190 € HT (209 € TTC) par rotation, Sictom Loir et Sarthe et Smitom du Sud Saumurois 220 € HT (242 € TTC) par rotation avec une actualisation en septembre 2020)
  - les analyses,
  - le journal Salamandre
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'UVE, Assistance montage financier pour les travaux de l'hydrocondenseur,
- la péréquation,
- les charges de personnel
- les autres charges de gestion courante dont les indemnités des élus,
- les amortissements des investissements.

Ces dépenses de fonctionnement seront financées par :

- les produits de services du domaine et ventes : le coût de traitement, le coût de transport et la péréquation payée par les collectivités
- la redevance pour occupation du domaine public, la redevance pour frais de gestion, la participation aux frais AMESA et les intéressements autres recettes versés par la S.A.V.E.D.
- la participation des adhérents soit 1.04 € H.T. par habitant (sans évolution : 1.144 € T.T.C./ hab., TVA à 10%).

Enfin, l'excédent 2020 cumulé est estimé à environ 1 140 700 €.

## Investissement

La section d'Investissement est estimée à près de 2,3M€ en dépenses été en recettes

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DB\_20\_00132-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Elle comprend :

- les immobilisations corporelles dont le remplacement du véhicule de service ;
- les travaux de récupération de l'énergie fatale pour 2 038 129 € ;
- la participation à la SPL centre de tri Biopole de 105 151.17 € ;
- le déficit 2020 ;

Ces investissements seront financés par :

- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement
- les amortissements,
- un emprunt ;
- les certificats d'économie d'énergie ;
- un virement de la section de fonctionnement.

#### **IV – Effectifs et dépenses de personnel**

Tableau des Effectifs 2020 :

<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	39 heures
Agent administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	39 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur en chef hors classe	A	1	39 heures
Ingénieur principal	A	1	39 heures
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	

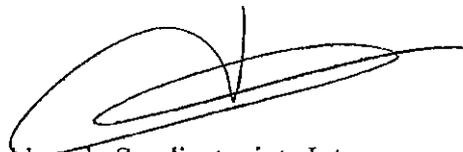
Les rémunérations correspondent à la stricte application du statut de la Fonction Publique Territoriale et des délibérations exécutoires du Comité syndical du SIVERT de l'Est Anjou.

Le régime indemnitaire est conforme au statut de la Fonction Publique Territoriale. (Tableau ci-après)

Filières	Grades		Nombre d'agents	Primes allouées	Montant annuel maximum
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif principal	1 <sup>ère</sup> classe	1	<u>RIFSEEP</u>	11 340 €
	Adjoint administratif		1	<u>RIFSEEP</u>	10 800 €
<b>Technique</b>	Ingénieur en chef hors classe		1	<u>Prime de rendement et de service</u> <u>Indemnité spécifique de service</u>	100 % du taux annuel de base (4 572 € au 17/12/2009) 55 fois le taux annuel de base (361.90 € au 10/04/2011) multiplié par 122.5 %
	Ingénieur principal		1	<u>Prime de rendement et de service</u> <u>Indemnité spécifique de service</u>	100 % du taux annuel de base (2 817 € au 17/12/2009) 43 fois le taux annuel de base (361.90 € au 10/04/2011) multiplié par 122.5 %
	Adjoint technique principal	1 <sup>ère</sup> classe	1	<u>RIFSEEP</u>	10 800 €
	Adjoint technique principal	2 <sup>ème</sup> classe	2	<u>RIFSEEP</u>	10 800 €

Le Comité syndical prend Acte à l'unanimité du débat d'Orientation Budgétaire, tel que présenté ;

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accuse de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DB\_20\_00132-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.37**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD .....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME .....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DB\_20\_00133-BF  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## Exercice 2020 - Décision Modificative n°1

*Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n° 20.04 du 6 mars 2020 du Comité syndical adoptant le budget primitif 2020

**Considérant,**

La nécessité de procéder à une décision modificative, comme ci-annexée, qui donne globalement lieu aux ajustements suivants :

**Le comité syndical décide à l'unanimité**

**- Article unique ; D'adopter la Décision Modificative n°1 de la façon suivante**

### En investissement

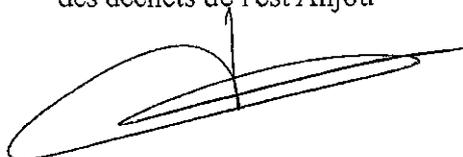
DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	DEPENSES ANNULEES	RECETTES SUPPLEMENTAIRES	RECETTES ANNULEES
415 471 €	205 000 €	251 459 €	40 988 €

### En fonctionnement

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	DEPENSES ANNULEES	RECETTES SUPPLEMENTAIRES	RECETTES ANNULEES
33 017 €	33 017 €	- €	- €

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DB\_20\_00133-BF  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.38**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00134-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

***Avenant n°3 au Bail Emphytéotique administratif et à la convention  
d'exploitation non détachable***

***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU la délibération n°00.30 adoptant le Contrat de délégation de service public et le BEA non détachable, en date du 21 décembre 2000 entre le SIVERT et SAVED

VU les délibérations n° 06.02 du 17 février 2006 et n°15.40 du 11 décembre 2015 adoptant respectivement les avenants n°1 et n°2 entre SIVERT et SAVED

VU la délibération 20.34 adopté le 9 octobre 2020 acceptant les Travaux de Récupération de l'énergie fatale, via l'HYDROCONDENSEUR à construire dans le cadre du Projet ECOCIR

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Dans le cadre de l'exploitation de l'UVE, le SIVERT et à travers lui son délégataire, la SAVED, dispose d'une importante capacité de valorisation énergétique de la chaleur produite par l'incinération des déchets ménagers et assimilés sur l'UVE. Ils souhaitent conjointement, à ce titre développer un projet permettant de valoriser l'énergie fatale non utilisée et ainsi améliorer l'efficacité énergétique de l'UVE.

Une convention a été conclue avec NG AVENIR, producteur de fruits et légumes, intéressé par la chaleur produite par l'UVE pour chauffer des serres maraîchères.

Les travaux de récupération de l'énergie fatale sont portés par le SIVERT et effectués par le délégataire, après accord de notre collectivité sur les devis. La mise en service des ouvrages va affecter la production d'électricité de l'UVE, impactant les engagements contractuels avec la SAVED mais également les recettes tirées de la vente d'électricité.

De plus, depuis l'adoption de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017, les nouvelles dispositions de l'article 266 quinquies C du code des douanes ne permettent plus aux exploitants d'UVE qui n'autoconsomment qu'une partie de l'électricité produite de bénéficier de l'exonération de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TIFCE), aujourd'hui dénommée Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE).

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00134-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Ce nouveau cadre législatif et fiscal entraîne une augmentation du montant des taxes annuelles à la charge de l'exploitant.

Il est donc nécessaire d'adopter un avenant qui a pour objet d'intégrer, en particulier (annexe 4) :

- l'extension du périmètre du SIVERT (intégration de l'extension du périmètre du SMIFE),
- la construction des équipements de production et de livraison de la chaleur, vente chaleur et sort des biens,
- les coûts d'exploitation, entretien et de renouvellement des équipements de production et de livraison de la chaleur,
- la contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE),
- la révision de la redevance globale versée par le SIVERT, intégrant l'ensemble des impacts financiers des travaux et exploitations liés à l'hydrocondenseur et au réseau de chaleur en découlant.

**En conclusion, Le comité syndical décide à l'unanimité ;**

**Article premier : D'approuver l'avenant n°3 entre la SAVED et le SIVERT, et d'autoriser Monsieur le Président pour le signer**

**Article Deuxième : D'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.**

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00134-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.39**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00135-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## ***Subvention à la SPL et amortissement des dépenses à l'article 20422***

***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

**Considérant,**

Qu'a tort, et malgré divers conseils, les dépenses réglées à la SPL Anjou TRIVALOR depuis 2018 ont été prélevées sur l'article 237.

Après plusieurs échanges avec le Payeur départemental, les sommes versées à la SPL doivent être identifiées comme une subvention du SIVERT au bénéfice de la SPL. Il convient donc de procéder à une clarification comptable, de titrer cette somme au 237 et de la mandater au chapitre 20422. Ces sommes doivent être amorties.

En conséquence, le SIVERT doit délibérer sur le montant de la subvention, les modalités de versement et la durée d'amortissement.

**Le Comité syndical décide à l'unanimité,**

- **Article premier** : De fixer le montant de la subvention du SIVERT à la SPL Anjou TRIVALOR à 461 761.34 € répartis de la manière suivante : 251 459 € au titre de 2018, 105 151.17 € au titre de 2020 et 105 151.17 € au titre de 2021.

**Article second** : De mandater ces sommes au chapitre 20422 et de fixer la durée d'amortissement à 15 ans

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00135-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.40**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20201211-DE_20_00136-DE Date de réception préfecture : 17/12/2020
---

## *Avenant au marché de Transport*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU la délibération n° 20.14 du 19 juin 2020 considérant le marché de transport passé en date du 16 juin 2020

VU l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

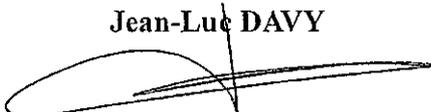
Le SIVERT a passé en 2020 un appel d'offre transport dans sa volonté d'optimiser les couts de transport et de transfert des déchets provenant de ses adhérents. Or à l'article 3.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché Transport, il était demandé au titulaire du marché de fournir une caution couvrant l'ensemble du marché. Cette caution n'a rien d'obligatoire C'est une erreur du cahier des charges, que les services du SIVERT avaient omis de supprimer.

Il est donc proposé de supprimer l'article 3.2 du CCAP.

Le comité syndical décide à l'unanimité,

**Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant afin de supprimer l'article 3.2 du CCAP de l'appel d'offre transport passé en 2020, délibération n° 20.14**

**Jean-Luc DAVY**

  
Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.41**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 16 (Monsieur MICHAUD étant sorti le temps de cette délibération)  
Votes POUR : 16  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00137-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## *Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'article R241.7 du Code des Communes ;

VU la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, en particulier ses art. 15 et 22

VU l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

L'article R 241.7 du Code des Communes précise : « aucune dépense ne peut être acquittée si elle n'a pas été préalablement mandatée par le Maire sur un crédit régulièrement ouvert. ». Cette procédure budgétaire a été modifiée par la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 qui permet à l'ordonnateur, en application de ses articles 15 et 22 de disposer des pouvoirs plus étendus en matière de dépenses d'investissement.

En effet, outre le paiement de la part en capital des annuités d'emprunt, l'ordonnateur peut désormais engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante, qui devra préciser le montant de l'affectation des crédits ainsi réalisés. (Article 14 de la loi du 5 janvier 1988).

Ainsi pour éviter une interruption dans le déroulement des opérations d'investissement décidées et inscrites au cours de l'exercice 2020,

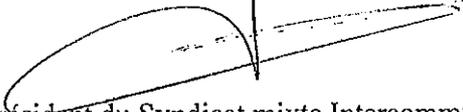
### **Le comité syndical décide à l'unanimité**

**Article premier : D'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 3 000 € pour les dépenses afférentes à l'article 204, à hauteur de 5 500 € pour les dépenses afférentes au chapitre 21 et à hauteur de 205 000 € pour les dépenses afférentes à l'article 23 ;**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00137-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**Article second : Intégrer ces dépenses et recettes dans les écritures du budget primitif.**

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00137-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.42**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00138-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## *Répartition des subventions de Composteurs*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n°07.23 du 25 juin 2007

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La volonté du SIVERT et des collectivités adhérentes de développer le recyclage matière et organique demeure une priorité en amont de la valorisation énergétique pour des raisons environnementales et économiques.

En 2005, le comité syndical a décidé d'accompagner la mise en place des composteurs individuels. En juin 2007, afin d'assurer un financement équilibré, il a été décidé de plafonner à hauteur de 20% des foyers de chacune des collectivités le financement des conteneurs. Un tableau annexé présente le récapitulatif des aides accordées.

En 2020, le budget prévoit 10000€ soit le financement de 665 conteneurs. Trois collectivités ont demandé un financement, mais seul le SMIPPE n'a pas atteint le plafonnement de 20%. Ceci pose de fait la question du déplafonnement.

Le comité syndical décide à l'unanimité ;

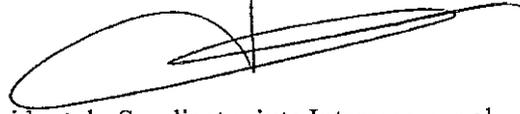
**Article premier** : De continuer le principe d'un soutien financier de 15 € par composteur individuel auprès des adhérents du S.I.V.E.R.T. dans le cadre des opérations de réduction des déchets à la source, soutien plafonné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à hauteur de 40% des foyers de chaque collectivité (cf. délibération n° 07.23 du 25 juin 2007).

**Article deuxième** : D'autoriser Monsieur le Président à signer avec chacun des syndicats une convention définissant précisément le montant de l'aide et l'engagement de chacune des parties notamment en matière de communication et d'Information. Dorénavant, la signalétique sera prise en charge à part égale par les deux parties.

Article troisième : D'adopter la répartition 2020 telle qu'indiquée ci-dessous :

- S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou : 200

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE 20\_00138-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.43**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254302257-20201211-DE 20\_00139-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## *Adhésion à l'Association AMORCE*

*Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Que l'association AMORCE regroupe des communes, sociétés d'économie mixte, groupements intercommunaux, départements, entreprises...qui ont une compétence en réseaux de chaleur et/ou en gestion des déchets ménagers. Cette association a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion des déchets par les collectivités locales, et de promouvoir les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets sous ses diverses formes (matière et énergie).

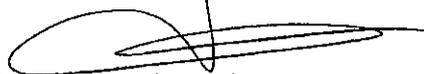
La cotisation est calculée sur la base d'une part fixe et d'une base proportionnelle, elle s'élevait à 2 200 € pour 2020.

**En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité:**

**Article premier : De renouveler l'adhésion du SIVERT à l'association des collectivités territoriales pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets (AMORCE),**

**Article second : Autoriser Monsieur le Président à payer la cotisation correspondante prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 lors du Budget Primitif 2021.**

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

NOYANT-VILLAGE  
Accusé de réception préfectoral  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00139-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.44**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00140-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## *Adhésion à l'Association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire »*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

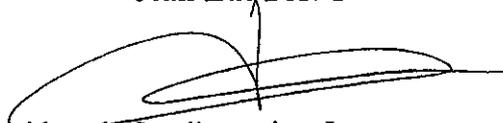
Depuis 2006, le S.I.V.E.R.T. a décidé d'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire » afin de bénéficier du label qualité au circuit de visite de l'U.V.E. Salamandre.  
La cotisation est calculée en fonction du nombre de salariés et s'élève pour l'année 2021 à 280 €.

**Décide à l'unanimité :**

**Article premier: D'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire », et de désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter le syndicat au sein des diverses instances de l'association**

**Article second : D'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion, et de payer la cotisation correspondante pour 2021 prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6574.**

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00140-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.45**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00141-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## *Convention avec la Poste*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

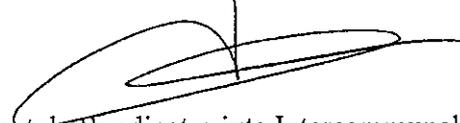
### **Considérant,**

Dans le cadre du journal Salamandre, nous avons fait le choix de prendre comme prestataire, La Poste qui effectue une distribution de toutes les boîtes y compris des boîtes aux lettres affichant des stop-pubs. Pour bénéficier de ce dispositif, nous devons signer une convention afin de bénéficier des stop-pubs et d'un tarif préférentiel pour les prochains journaux.

### **Décide à l'unanimité,**

**Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec La Poste pour le prochain numéro de Salamandre et pour une distribution valable jusque fin 2021.**

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00141-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.46**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-234902257-20201211-DE\_20\_00142-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## *Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires »*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n° 19.35 en date du 20 décembre 2019

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via les Sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

VU l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Par délibération n° 19.35 en date du 20 décembre 2019, le SIVERT a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Considérant les taux proposés après consultation et négociation du Centre de Gestion :

Statut des agents	Collectivités - 121	Collectivités + 120
	agents	agents
agents CNRACL	4,40 %	4,40 %
agents IRCANTEC	1,15 %	1,15 %

**Base de prime :** L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. *(Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2021. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2022 et 2023 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2021 et 2022, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)*

Décide à l'unanimité,

**Article unique** : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, avec couverture des charges patronales

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00142-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.47**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00143-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

***Regroupement des territoires des Communautés de Communes Loire Layon Aubance , Anjou Loir Sarthe, et Vallées des Hauts d'Anjou – Point d'information et position de principe -***

***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

**Considérant,**

La présentation des résultats d'une étude réalisée par KPMG pour le compte des Communautés de Communes Loire Layon Aubance, Anjou Loir Sarthe, et Vallées des Hauts d'Anjou qui présente différents scénarii d'intégration de nouvelles collectivités au sein du SIVERT. (CF document ci-joint). KPMG n'ayant pris aucune information sur les statuts, le contrat d'exploitation et la situation du SIVERT ;

Les conséquences éventuelles d'une telle adhésion, en particulier au regard des transferts de charge (ISDND, ...) et des évolutions contractuelles inhérentes,

**Le Comité syndical Prend Acte de cette présentation et Décide à l'unanimité,**

**Article premier :** De mandater Monsieur le Président pour demander une collaboration plus étroite entre les porteurs de l'étude et le SIVERT, tant sur le plan des services que des élus. Et en particulier, d'étudier les conséquences financières d'un tel scénario.

**Article second :** De mandater Monsieur le Président pour qu'il prenne éventuellement l'attache de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire pour l'alerter sur la situation.

**Jean-Lud DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

NOYANT-VILLAGES  
Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00143-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.48**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00144-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

## *Avenant à la Convention Meliss@*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'article R241.7 du Code des Communes ;

VU la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, en particulier ses art. 15 et 22

VU l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, le conseil départemental a confié à Melis@ Infrastructures pour une durée de 20 ans la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications électroniques haut débit dénommée Melis@. Pour les besoins de cette concession, Melisa Infrastructures s'est rapprochée de l'UVE de Lasse afin d'y implanter des équipements de télécommunications passifs. Une convention a été signée avec le SIVERT et SAVED en septembre 2005 et un avenant n°1 en septembre 2009 afin de faire évoluer les emplacements mis à disposition ainsi que les équipements.

En décembre 2015, Melisa Infrastructures a cédé la concession à Melisa Exploitation. Enfin, dans le cadre du remplacement de la technologie Wimax par LTE imposé à Melisa Exploitation par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes (ARCEP), les équipements doivent être modifiés.

Un avenant est donc nécessaire :

- le transfert de la convention de la société Melisa Infrastructures à la société Melisa Exploitation, la modification des équipements
- la modification de la durée de la convention (18 décembre 2026)

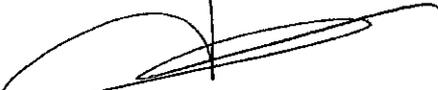
Cet avenant n'a pas de conséquences financières, le SIVERT continuera à recevoir la redevance d'occupation annuelle d'un montant de 1500 € HT.

En conclusion,

Le comité syndical décide à l'unanimité

**Article unique** : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation du 9 septembre 2005 pour l'installation d'équipements de télécommunications sur l'UVE de Lasse avec la société Meliss@ Exploitation

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20201211-DE\_20\_00144-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2020**

**Comité Syndical**

**Délibération n° 20.49**

\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre 2020, s'est tenue sur le site de l'UVE SALAMANDRE sur la commune de LASSE, à 09h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 4 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

***Etaient excusés :***

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

donnant Pouvoir à Monsieur Anatole Michaud

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Votes POUR : 17  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-264902257-20201211-DE_20_00145-DE Date de réception préfecture : 17/12/2020
---

## *Création d'une commission Communication*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

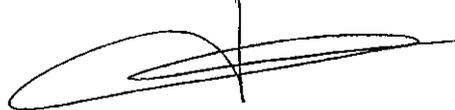
Audrey PIRON, chargée de communication du SIVERT présente les outils de communication actuellement disponible (cf. Présentation annexée), en particulier le site internet et le journal. Il est proposé de mettre en place une commission communication interne au SIVERT afin d'analyser et de faire évoluer le cas échéant la stratégie et les outils.

### **Le comité syndical Décide à l'unanimité,**

**Article premier : De prolonger en l'état pour un an, soit l'année 2021, le journal SALAMANDRE, dans l'attente des résultats du travail de la commission Communication. Messieurs POMMOT, DUPONT et MICHEAUD se proposent de l'animer.**

**Article second : D'autoriser Monsieur le Président à réaliser l'ensemble des procédures et de marché publique permettant la conception, la réalisation, l'impression et la distribution du journal SALAMANDRE en 2021 ;**

**Jean-Luc DAVY**



Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou